

décisions qui entraînent l'adhésion lui appartiennent exclusivement.

Sans doute, quelques-unes de ces *prophéties* dont on parle beaucoup aujourd'hui, comme, par exemple, la prophétie attribuée à saint Malachie, évêque d'Armagh, jouissent d'une tradition respectable, et l'on est bien libre d'y croire, si l'on veut, pourvu, cependant, que dans ces *prophéties*, il n'y ait rien de contraire à la doctrine ou à la discipline de l'Eglise (car, dans ce dernier cas, il faut absolument leur refuser toute adhésion) ; mais on peut tout aussi bien ne pas y croire, sans manquer, en quoi que ce soit, aux prescriptions de notre sainte foi. C'est la règle extrêmement sage établie par Benoît XIV dans son traité sur la *Vertu hérétique*, et c'est à cette règle que tout catholique doit conformer sa conduite, quand il se trouve en présence de l'une ou l'autre de ces nombreuses *prophéties*, dont certains journaux publient le texte, en ces temps de calamité.

La prophétie est, de sa nature, un vrai miracle ; et c'est l'Eglise seule qui a autorité pour décider du caractère miraculeux de telle ou telle prophétie particulière. Tant que l'Eglise ne s'est pas prononcée, restons, comme elle, à l'égard de toutes ces *prophéties*, dans une sage et prudente réserve. Avec l'Eglise, on est sûr de ne jamais se tromper.

LITURGIE ET DISCIPLINE

FUNÉRAILLES

L'oraison *Non intres* (qui n'admet aucun changement de genre ou de nombre) doit se dire : a) après le service *corpore prasente* ; b) même au service *corpore absente*, si c'est un évêque qui préside l'absoute — S'il y a absoute pour un même défunt dans deux églises, cette oraison ne se dit que dans l'église où la messe a été célébrée. (S. R. C. 3575).

Après l'élévation et le chant du *Benedictus*, il est permis de chanter quelque motet, à condition qu'il se rapporte à la Sainte Eucharistie (S. R. C. 3827) ; il est donc défendu aux services de chanter à ce moment-là *Miseremini*... (S. R. C. 4239), ou quelque chose d'analogue ; il semble qu'on peut cependant conserver l'usage de chanter *Pie Jesu*... et *Jesu Salvator mundi*...

Il ne convient pas d'attacher à la croix de procession, aux funérailles, un crêpe ou un ruban noir ou blanc.